



FLASH INFO PNC

14 mai 2019 #240



Intégration

Nous avons peu communiqué sur ce sujet, préférant travailler avec nos collègues de l'UNAC AIR FRANCE sur un projet acceptable pour tous. Le but étant de **satisfaire l'ensemble des PNC HOP! sans pénaliser les PNC AIR FRANCE.**

L'aboutissement de ce travail est la demande de **création d'un secteur régional au sein d'AIR FRANCE.** Nous avons fait un courrier à Anne RIGAIL, PDG d'AIR FRANCE, en ce sens. La rémunération et les conditions de travail seraient celles de l'actuelle convention collective PNC HOP!

Ainsi **les PNC souhaitant continuer leur carrière au sein de HOP!, mis à part leur contrat de travail, ne verront pas de modifications.** Ceux qui souhaitent évoluer au sein d'AIR FRANCE auront cette possibilité.

Le fonctionnement :

- La LCP HOP se greffera derrière la LCP AF à la date de la création du secteur.
- Les CC souhaitant une mobilité vers un secteur différent perdraient leur fonction CC.
- Les PNC/CC bénéficiant d'une mobilité vers un autre secteur verraient leur rémunération maintenue.

Les conséquences :

- Le chapitre carrière de la CCPNC sera remplacé
- Le chapitre Droit syndical disparaîtra
- **Vos élus perdront leur mandat le jour de l'intégration, vous serez représentés par les instances élues chez AF**
- Ainsi la mobilité H/ST sera possible du secteur régional (anciennement HOP!) vers les autres secteurs d'AIR FRANCE et inversement.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations.



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

